

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2974

21 décembre 2007

SOMMAIRE

Aluta S.à.r.l.	142749	Lennox Finance 2002-1 S.A.	142748
Amathus S.A.	142736	Liman S.A.	142748
Axiss S.A.	142752	Liman S.A.	142748
Baltimore S.A.	142735	Open Field S.A.	142751
BRE/Hemel S.à r.l.	142751	Oplux I S.à r.l.	142706
Build-Invest S.A.	142715	Pillarlux Arlon Sàrl	142732
Canalmusic S.A.	142750	Pillarlux Corbeil S.à r.l.	142725
Charga S.A.	142747	Pillarlux Etoy S.à r.l.	142727
C.H.A.S. S.A.	142751	Pillarlux Holdings Sàrl	142743
Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l.	142714	Pillarlux Sintra Sàrl	142730
Coiffure Prestige S.à r.l.	142713	Rodenbourg Participations S.à r.l.	142749
Corghi International S.A.	142735	Rodenbourg Participations S.à r.l.	142750
Daloma	142716	Savini Frères S.à r.l.	142715
Datatec International Holding S.A.	142724	Sopercap Holding S.A.	142713
Dedalum S.A.	142716	Sousa Granit S.A.	142713
EC-Lux S.A.	142715	SPCP Luxembourg S.à r.l.	142706
Effetre Investment & Trading Company S.A.	142747	Toiture Eich Nico	142714
Falera Investments Ltd.	142740	Tracol Façades S.A.	142749
Granite Fin S.A.	142735	TrefilARBED Greenhouse S.A.	142715
Hôtel Français S.A.	142714	TrefilARBED Greenhouse S.A.	142714
Hotel & Relais investissements	142706	TrefilARBED Greenhouse S.A.	142752
Immocite S.à r.l.	142751	TrefilARBED Greenhouse S.A.	142716
Integra Investment S.A.	142749	Washtech S.A.	142750
Kalmus Financière S.A.	142713	Weis S.à r.l.	142752
Lamint S.à r.l.	142716	Westy International S.à r.l.	142745

SPCP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.380.

Extrait rectificatif des Résolutions de l'Associé Unique du 5 janvier 2007

Suite à une erreur matérielle, il a été publié dans l'extrait des Résolutions de l'associé Unique enregistré sous la référence L070020807.04 en date du 8 février 2007, que M. Jean Baptiste Brekelmans a été nommé «Gérant B» de la société.

Il faut lire «Gérant».

Luxembourg, le 14 août 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007106294/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06901B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Hotel & Relais investissements, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 87.600,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 8 novembre 2007

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

HOTEL & RELAIS INVESTISSEMENTS

INVMAR ACCOUNTING LTD

Liquidateur

Référence de publication: 2007139821/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Oplux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.300,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.547.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OPLUX I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.547, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1420 of 24 July 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 29 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 532 of 4 April 2007.

There appeared:

OP HOLDINGS LIMITED, a limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 166456 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Michael Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 November 2007,

which proxy, after having been signed *in* *variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class C shares (the Class C Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand one hundred euro (EUR 29,100.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighty-eight thousand two hundred euro (EUR 88,200.-) to one hundred seventeen thousand three hundred euro (EUR 117,300.-), by way of the issue of one thousand one hundred sixty-four (1,164) new Class C Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above, it being understood that an amount of one hundred sixteen thousand three hundred fifty-six euro and ten cents (EUR 116,356.10) shall be allocated to the premium reserve of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to *inter alia* reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Insertion of a new article 5.3 in the Articles.

6. Amendment of article 6.1 of the Articles.

7. Deletion of article 15.2 and subsequent renumbering of article 15.3 as article 15.2 of the Articles.

8. Insertion of a new article 15.3 in the Articles.

9. Amendment of article 16.1 of the Articles.

10. Amendment of article 16.2 of the Articles.

11. Insertion of a new article 16.3 in the Articles.

12. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class C shares (the Class C Shares) and to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand one hundred euro (EUR 29,100.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighty-eight thousand two hundred euro (EUR 88,200.-) to one hundred seventeen thousand three hundred euro (EUR 117,300.-), by way of the issue of one thousand one hundred sixty-four (1,164) new Class C Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the one thousand one hundred sixty-four (1,164) Class C Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred forty-five thousand four hundred fifty-six euro and ten cents (EUR 145,456.10) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-nine thousand one hundred euro (EUR 29,100.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one hundred sixteen thousand three hundred fifty-six euro and ten cents (EUR 116,356.10) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
OP HOLDINGS LIMITED	3,080 Class A
	448 Class B
	<u>1,164 Class C</u>

Total: 4,692

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred seventeen thousand three hundred euro (EUR 117,300.-) represented by three thousand eighty (3,080) class A shares, four hundred forty-eight (448) class B shares and one thousand one hundred sixty-four (1,164) class C shares, in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 5.3 in the Articles which shall read as follows:

«5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.»

Consequently, the Sole Shareholder confirms, and to the extent necessary, resolves the following:

- The share premium amount in an amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000.-) paid in on 2 June 2006 shall be attached to the class A shares.
- The share premium amount in an amount of forty-four thousand eight hundred euro (EUR 44,800.-) paid in on 29 December 2006 shall be attached to the class B shares; and
- The share premium amount in an amount of one hundred sixteen thousand three hundred fifty-six euro and ten cents (EUR 116,356.10) paid in on the date hereof shall be attached to the class C shares.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«6.1 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles. Subject to article 5.1, the Designated Assets in respect of the class A shares are all rights and interests in the class A shares in the share capital of OPLUX II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.638 (OPLUX II) which the Company may own from time to time (the Class A Designated Assets). Subject to article 5.1, the Designated Assets in respect of the class B shares are all rights and interests in the class B shares in the share capital of OPLUX II which the Company may own from time to time (the Class B Designated Assets). Subject to article 5.1, the Designated Assets in respect of the class C shares are all rights and interests in the class C shares in the share capital of OPLUX II which the Company may own from time to time (the Class C Designated Assets).

The board of managers in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.2 of the Articles and subsequently renumber article 15.3 as article 15.2 of the Articles.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 15.3 in the Articles which shall read as follows:

«15.3. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

the holders of the shares of each class of Tracker Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their class of Tracker Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers.»

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 15.3 of these Articles.»

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«16.2 Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such shares.»

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 16.3 in the Articles which shall read as follows:

16.3. For the purposes of Article 16.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this article 16.3, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre,

Par-devant M^e Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OPLUX I.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.547, constituée le 28 avril 2006 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1420 du 24 juillet 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 532 du 4 avril 2007.

A comparu OP HOLDINGS LIMITED, une société de droit des îles Caymans, établie et ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, British West Indies, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 166456 (l'Associé Unique),

ici représentée par Michael Meylan, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille cent euros (EUR 29.100,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille deux cents euros (EUR 88.200,-) à cent dix-sept mille trois cents euros (EUR 117.300,-) par l'émission de mille cent soixante-quatre (1.164) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er}., étant entendu qu'un montant de cent seize mille trois cents cinquante-six euros et dix cents (EUR 116.356,10) sera affecté à la réserve prime de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter entre autres l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Insertion d'un nouvel article 5.3 dans les Statuts.

6. Modification de l'article 6.1 des Statuts.

7. Suppression de l'article 15.2 et renumérotation de l'article 15.3 en article 15.2 des Statuts.

8. Insertion d'un nouvel article 15.3 dans les Statuts.

9. Modification de l'article 16.1 des Statuts.

10. Modification de l'article 16.2 des Statuts.

11. Insertion d'un nouvel article 16.3 dans les Statuts.

12. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C) et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille cent euros (EUR 29.100,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille deux cents euros (EUR 88.200,-) à cent dix-sept mille trois cents euros (EUR 117.300,-) par l'émission de mille cent soixante-quatre (1.164) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les mille cent soixante-quatre (1.164) Parts Sociales de Catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-six euros et dix cents (EUR 145.456,10) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de vingt-neuf mille cent euros (EUR 29.100,-) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et

(ii) un montant de cent seize mille trois cent cinquante-six euros et dix cents (EUR 116.356,10) sera affecté à la réserve prime de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

Parts
Sociales

OP HOLDINGS LIMITED	3.080 de catégorie A 448 de catégorie B 1.164 de catégorie C
Total:	4.692

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept mille trois cents euros (EUR 117.300,-) représenté par trois mille quatre-vingts (3.080) parts sociales de catégorie A, quatre cent quarante-huit (448) parts sociales de catégorie B et mille cent soixante-quatre (1.164) parts sociales de catégorie C, sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur catégorie désignées comme les parts sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignée comme une part sociale. Il est fait référence aux détenteurs des parts sociales ensemble comme les associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 5.3 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

«5.3 En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique au moment de son émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, qui sera dénommé par la lettre correspondante».

En conséquence, l'Associé Unique confirme, et pour autant que nécessaire, décide ce qui suit:

- La prime d'émission d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) payé le 2 juin 2006 sera attachée aux parts sociales de catégorie A.
- La prime d'émission d'un montant de quarante-quatre mille huit cents euros (EUR 44.800,-) payé le 29 décembre 2006 sera attachée aux parts sociales de catégorie B; et
- La prime d'émission d'un montant de cent seize mille trois cent cinquante-six euros et dix cents (EUR 116.356,10) payé en ce jour sera attachée aux parts sociales de catégorie C.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs Désignés en relation avec les parts sociales de catégorie A sont tous les droits et intérêts des parts sociales de catégorie A dans le capital social de OPLUX II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.638 (OPLUX II) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe A»). Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs Désignés en relation avec les parts sociales de catégorie B sont tous les droits et intérêts des parts sociales de catégorie B dans le capital social de OPLUX II que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe B»). Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs Désignés en relation avec les parts sociales de catégorie C sont tous les droits et intérêts des parts sociales de catégorie C dans le capital social de OPLUX II que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe C»).

Le conseil de gérance en sa totale discrétion (mais prenant tout conseil de tout auditeurs ou conseil externe qu'ils jugent nécessaire) auront le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent à la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourues par la Société en tout ou partie en relation avec un Actif Désigné) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittés par, les Actifs Désignés correspondant et que en conséquence, pour les besoins de ces Statuts devront être traités comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 15.2 des Statuts et de renuméroter l'article 15.3 en article 15.2 des Statuts.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 15.3. dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

«15.3 Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

les détenteurs des parts sociales de chaque catégorie de Parts Sociales Traçantes auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leur catégorie de parts sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) des Actifs Désignés, moins (ii) tous coûts ou dépenses directement en relation avec les Actifs Désignés, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil de gérance.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié qu'il sera disposé du boni de liquidation de la manière prévue à l'article 15.3 des présents Statuts.»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«16.2 Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs de la catégorie de Parts Sociales Traçantes correspondante en proportion de leurs détentions respectives de ces parts sociales.»

Onzième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 16.3 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

«16.3 Pour les besoins de l'Article 16.2.:

(a) toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

(b) toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le (a) ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

(c) dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier suivant (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet article 16.3, et ce déficit sera appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 3.500,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation LAC/2007/34872. — Reçu 1.454,56 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007141988/211/358.

(070165603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Sopercap Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPERCAP HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l. / A. Renard

Administrateur / Administrateur - Président du conseil d'administration

H. Charbon

Représentant permanent

Référence de publication: 2007140028/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06502. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Kalmus Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber.

R.C.S. Luxembourg B 66.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142108/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06897. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Coiffure Prestige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 85.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142115/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2007, réf. DSO-CK00193. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070165597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Sousa Granit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 119.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142181/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07265. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Toiture Eich Nico, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 67.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142179/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07254. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6774 Grevenmacher, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142177/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07252. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 16.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142175/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05817. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Hôtel Français S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 59.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142171/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07248. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Savini Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 204, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 26.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142170/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07245. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Build-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 96.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142174/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 16.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142173/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05818. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

EC-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 86.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142183/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07266. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Dedalum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007142193/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00426. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Lamint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007142192/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00416. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 16.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142184/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05804. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Daloma, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.885.

STATUTES

In the year two thousand seven, the twenty-ninth of November,

Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. The joint stock company (société anonyme) KEKRI having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 129.812,

duly represented by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at 6 A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg by virtue of a proxy delivered the 26th of November 2007 in Luxembourg.

2. The joint stock company (société anonyme) JASPERUS, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 129.814,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employé privée, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg by virtue of a proxy delivered the 26th of November 2007 in Luxembourg

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of DALOMA.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/ shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euro (€ 32,000.-) divided into thirty-two (32) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at one million two hundred and seventy-one thousand euro (€ 1,271,000.-) to be divided into one thousand two hundred and seventy-one (1,271) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company maybe increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 29th November 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of June, at 15.30 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in Euro
1) KEKRI S.A. prenamed	16	16,000.-
2) JASPERUS S.A. prenamed	16	16,000.-
Total:	31	32,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-two thousand euro (€ 32,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on December 10th, 1960, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Mr Philippe Gilain, employé privé, born in Dinant (B) on the 14th of May 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Mr Eric Leclerc has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

- Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme KEKRI, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.812

ici représentée par Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2007 à Luxembourg.

2. La société anonyme Jasperus, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.814,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2007 à Luxembourg.

Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DALOMA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million deux cent soixante et onze euros (€ 1.271.000,-) qui sera représenté par mille deux cent soixante et onze (1.271) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 novembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, des obligations convertibles en actions ou des obligations avec bons de souscription d'actions, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en Euro
1) KEKRI S.A. prénommée	16	16.000,-
2) JASPERUS S.A. prénommée	16	16.000,-
Total:	31	32.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatactions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

142724

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille sept cents euros (€ 2.700,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, né à Dinant (B) le 14 mai 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B) le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: J. Hemmer, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2007, Relation GRE/2007/5385. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 décembre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007142737/213/420.

(070165982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Datatec International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 59.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142330/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00031. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pillarlux Corbeil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.148.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sophie Mellinger, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on October 15th, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX CORBEIL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on October 6th, 2006, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 56 of January 26th, 2007. The articles have been amended for the last time by a notarial deed on January 10th, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 876 of May 14th, 2007 (the «Company»).

That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
 2. Acknowledgement of the resignation of the following directors: Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin.
 3. Decision to appoint TMF CORPORATE SERVICES S.A. as manager of the Company for an unlimited period.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Second resolution

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation of Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the Company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs. Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société PILLARLUX CORBEIL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 26 janvier 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 876 du 14 mai 2007 (la «Société»).

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société.

2. Prise d'acte de la démission des gérants suivants: Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin.

3. Décision de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

- Que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de prendre acte des démissions de Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 84.993.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31516. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142645/220/127.

(070166008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pillarlux Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sophie Mellinger, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on October 15th, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX ETOY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on October 10th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 of December 29th, 2006. The articles have been amended for the last time by a notarial deed on October 31st 2006, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 47 of January 29th, 2007 (the «Company»).

- That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
 2. Acknowledgement of the resignation of the following directors: Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin.
 3. Decision to appoint TMF CORPORATE SERVICES S.A. as manager of the Company for an unlimited period.
 4. Decision to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form

a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Second resolution

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation of Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the Company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the Articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société PILLARLUX ETOY S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2438 du 29 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 47 du 25 janvier 2007 (la «Société»).

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société.

2. Prise d'acte de la démission des gérants suivants: Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin.

3. Décision de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

- Que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associée unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de prendre acte des démissions de Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant supplémentaire: de la Société pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.a)

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 84.993.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent mille euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142643/220/137.

(070165877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sophie Mellinger, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on October 15th, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX SINTRA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on January 27th, 2004, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations* number 315 of March 18th, 2004. The articles have been amended for the last time by a notarial deed on January 5th, 2007, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations*, number 595 of April 12th, 2007.

That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
 2. Acknowledgement of the resignation of the following directors: Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin.
 3. Decision to appoint TMF CORPORATE SERVICES S.A. as manager of the Company for an unlimited period.
 4. Decision to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Second resolution

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation of Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the Company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the *Registre de Commerce et des Sociétés* under number RCS B 84.993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the *Registre de Commerce et des Sociétés* under number RCS B 84.993.

142731

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend Article 6 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Sompany and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., précitée, est le seul et unique associé de la société PILLARLUX SINTRA S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 18 mars 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 595 du 12 avril 2007 (la «Société»).

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société.
 2. Prise d'acte de la démission des gérants suivants: Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin.
 3. Décision de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.
 4. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société.
- Que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de prendre acte des démissions de Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 84.993.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31524. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142642/220/138.

(070165821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pillarlux Arlon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.656.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

here represented by Mrs Sophie Mellinger, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on October 15th, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX ARLON S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on June 29th, 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 938 of September 21st, 2004. The articles have been amended for the last time by a notarial deed on January 5th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 477 of March 28th, 2007 (the «Company»).

That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
 2. Acknowledgement of the resignation of the following directors: Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin.
 3. Decision to appoint TMF CORPORATE SERVICES S.A. as manager of the Company for an unlimited period.
 4. Decision to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Second resolution

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation of Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the Company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend Article 6 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l, précitée, est la seule et unique associée de la société PILLARLUX ARLON S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 938 du 21 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 28 mars 2007 (la «Société»).

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société.
 2. Prise d'acte de la démission des gérants suivants: Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin.
 3. Décision de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.
 4. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société.
- Que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de prendre acte des démissions de Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer en tant que gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 84.993.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

142735

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31515. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142646/220/138.

(070166005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Corghi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

CORGHI INTERNATIONAL S.A.

R. Donati / A. Corghi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007142334/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08378. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Granite Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

GRANITE FIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007142333/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08361. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Baltimore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.948.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALTIMORE S.A. ayant son siège social à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.948, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de

résidence à Remich, en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 796 du 30 octobre 1998

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 25 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max Baudts, directeur de société, demeurant à B-1860 Meise, Plasstraat 6A, (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc van den Bossche, comptable, demeurant à B-8430 Middelkerke, Prosper Poulletstraat 15/502, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Dippach à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et modification afférente du 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dippach à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et de modifier en conséquence le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (troisième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Baudts, S. Batardy, M. van den Bossche, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007, Relation GRE/2007/5224. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007142726/231/57.

(070165965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Amathus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.901.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BENISE CORPORATION, société de droit des îles vierges britanniques ayant son siège social à Tortola, Pasea Estate, PO Box 3149, Road Town, représentée aux fins des présentes par M^e Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 1^{er} mars 2005, laquelle signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de AMATHUS S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 8.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

La comparante a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire: BENISE CORPORATION

Nombre d'actions: 100

Capital souscrit: 31.000,- EUR

Capital libéré: 31.000,- EUR

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
 - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

4. L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante agissant en sa dite qualité, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 30 novembre 2007. Relation: EAC/2007/15011. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007142727/272/190.

(070166119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company FALERA INVESTMENTS Ltd., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 111.996, incorporated by deed of the undersigned notary on November 7, 2005, published in the Mémorial C number 438 of February 28, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on January 6, 2006, published in the Mémorial C number 848 of April 28, 2006, on April 26, 2006, published in the Mémorial C number 1339 of July 11, 2006, on November 3, 2006, published in the Mémorial C number 164 of February 13, 2007, on January 29, 2007, published in the Mémorial C number 572 of April 11, 2007, and on May 22, 2007, published in the Mémorial C number 1473 of July 17, 2007.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's capital to the extent of EUR 272,000.- in order to raise it from the amount of EUR 2,054,000.- to EUR 2,326,000.- by the issue of 272 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 136 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 136,000.-.

3) Subscription of 136 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder VIRTUE NOMINEES Ltd., with its registered office at c/o Morgan & Morgan Trust Corporation (Belize) Limited, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 136,000.-.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at two million three hundred and twenty-six thousand Euro (EUR 2,326,000.-) divided into two thousand three hundred and twenty-six (2,326) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

5) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of two hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 272,000.-), in order to raise it from its present amount of two million and fifty-four thousand Euro (EUR 2,054,000.-) to two million three hundred and twenty-six thousand Euro (EUR 2,326,000.-), by the issue of two hundred and seventy-two (272) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The two hundred and seventy-two (272) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed as follows:

One hundred and thirty six (136) new shares are subscribed by the company IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 136,000.-).

One hundred and thirty-six (136) new shares are subscribed by the company VIRTUE NOMINEES Ltd., with its registered office at c/o Morgan & Morgan Trust Corporation (Belize) Limited, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 136,000.-).

Both contributions in cash of the total amount of two hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 272,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company FALERA INVESTMENTS Ltd.

Both shareholders are represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at two million three hundred and twenty-six thousand Euro (EUR 2,326,000.-) divided into two thousand three hundred and twenty-six (2,326) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about four thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FALERA INVESTMENTS Ltd., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.996, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 438 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 848 du 28 avril 2006, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1339 du 11 juillet 2006, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 164 du 13 février 2007, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 572 du 11 avril 2007, et en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1473 du 17 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 272.000,- pour le porter de son montant de EUR 2.054.000,- à EUR 2.326.000,- par l'émission de 272 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 136 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 136.000,-.

3) Souscription de 136 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire VIRTUE NOMINEES Ltd., avec siège social à C/O MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 136.000,-.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-six mille Euros (EUR 2.326.000,-) représenté par deux mille trois cent vingt-six (2.326) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-quatre mille Euros (EUR 2.054.000,-) à deux millions trois cent vingt-six mille Euros (EUR 2.326.000,-), par l'émission de deux cent soixante-douze (272) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les deux cent soixante-douze (272) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites comme suit:

- cent trente-six (136) actions nouvelles sont souscrites par la société IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o Morgan & Morgan Trust Corporation Limited, Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I., et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-).

- cent trente-six (136) actions nouvelles sont souscrites par la société VIRTUE NOMINEES Ltd., avec siège social à c/o Morgan & Morgan Trust Corporation (Belize) Limited, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-).

Les deux versements en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société FALERA INVESTMENTS Ltd.

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-six mille Euros (EUR 2.326.000,-) représenté par deux mille trois cent vingt-six (2.326) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2007, Relation GRE/2007/5310. - Reçu 2.720 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007142715/231/165.

(070165828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pillarlux Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99.692,

here represented by Mrs Sophie Mellinger, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on October 15th, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., is the sole actual shareholder of PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on July 26th, 2002, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1458 of October 9th, 2002. The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on January 10th, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 1105 of June 8th, 2007 (the «Company»).

That the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend Article 10 of the articles of incorporation of the Company.
 2. Acknowledgement of the resignation of the following directors: Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin.
 3. Decision to appoint TMF CORPORATE SERVICES S.A. as manager of the Company for an unlimited period.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Second resolution

The sole shareholder decides to acknowledge the resignation of Mr Robert Jan Schol, Mrs Xenia Kotoula, Mr Jorge Lozano Perez, Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta and Mr Philip John Martin and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the Company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs. Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84.993.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99.692,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., précitée, est le seul et unique associé de la société PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 9 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 8 juin 2007 (la «Société»).

- Que le seul associé a reconnu être parfaitement au courant des résolutions à décider sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société.

2. Prise d'acte de la démission des gérants suivants: Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin.

3. Décision de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

- Que le seul associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de prendre acte des démissions de Monsieur Robert Jan Schol, Madame Xenia Kotoula, Monsieur Jorge Lozano Perez, Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta et de Monsieur Philip John Martin et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée: TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RCS B 84.993.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007142644/220/127.

(070165885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Westy International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.872.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée WESTY INTERNATIONAL S.à.r.l., ayant son siège social situé à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 25 septembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille (400.000,- EUR) euros au montant de deux millions six cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.646.581,- EUR) euros par élévation du pair comptable de chaque part sociale existante;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'associé unique d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros;

4. Réduction du capital social d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros pour le porter de son montant de deux millions six cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.646.581,- EUR) euros au montant de quatre cent mille (400.000,- EUR) euros par compensation avec les pertes cumulées au 31 décembre 2006 et par constitution d'une réserve spéciale pour compenser les pertes subies;

5. Réintroduction de la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq (25,- EUR) euros par part sociale;

6. Déclaration subséquente relative à l'article 6 des statuts;

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille (400.000,- EUR) euros au montant de deux millions six cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.646.581,- EUR) euros par élévation du pair comptable de chaque part sociale existante.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'admettre l'associé unique, la société de droit luxembourgeois IZARUS INVESTMENT B.V., S.à.r.l. ayant son siège statutaire à NL-1015 CS Amsterdam, Keizersgracht 62-64 (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à L-8010 Strassen, 206-201, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg), à la souscription de l'intégralité du montant de l'augmentation du capital social.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'associé unique d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros envers la Société.

La preuve de l'existence d'une créance certaine, liquide et exigible de l'associé unique à l'égard de la Société a été donnée au Notaire instrumentaire par (i) la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juillet 2007, (ii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 22 novembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 2007, (iii) la remise en original d'un certificat de souscription de l'associé unique en date du 22 novembre 2007, (iv) une déclaration en original de l'associé unique qu'il détient une créance certaine, liquide et exigible envers la Société en date du 22 novembre 2007, et (v) une déclaration en original de la gérance que la Société a une dette certaine, liquide et exigible envers son associé unique en date du 22 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de diminuer le capital social d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros pour le réduire de son montant de deux millions six cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.646.581,- EUR) euros au montant de quatre cent mille (400.000,- EUR) euros par:

a) Compensation avec les pertes cumulées au 31 décembre 2006 d'un montant de un million sept cent soixante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (1.767.478,- EUR) euros;

b) Constitution à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-dix neuf mille cent trois (479.103,- EUR) euros, d'une réserve spéciale qui pourra être utilisée uniquement afin de compenser les pertes résultant des états financiers au 31 décembre 2007 et subséquents.

La preuve de l'existence des pertes cumulées réalisées au 31 décembre 2006 a été donnée au Notaire instrumentaire par (i) la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juillet 2007, (ii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 30 septembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 septembre 2007, et (iii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 22 novembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de réintroduire la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq (25,- EUR) euros par part sociale.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent décidant, la suppression de la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros suivie de la réduction du capital social d'un montant de deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-un (2.246.581,- EUR) euros et la réintroduction de la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq (25,- EUR) euros par part sociale, l'Assemblée générale déclare que l'article 6 des statuts relatif au capital social reste inchangé.

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 25.300,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, K. Mastinu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15124. — Reçu 22.465,81 euros.

Le Receveur ff. (signé): M.Oehmen.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007142734/272/104.

(070166086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Charga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 85.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

CHARGA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142153/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07026. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Effetre Investment & Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.941.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007142195/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00109. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Liman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

LIMAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007142159/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07611. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Lennox Finance 2002-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.778.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007142163/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04828. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Liman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

LIMAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007142158/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07592. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Aluta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 30, Am Hapngaart.

R.C.S. Luxembourg B 62.490.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société ALUTA SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142206/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03735. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Integra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 117.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007142279/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Tracol Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 122.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007142281/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142188/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08394. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142202/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08391. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Washtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.119.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société WASHTECH SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142204/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03736. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Canalmusic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 69.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007142283/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

BRE/Hemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.987.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1311 du 10 septembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007142313/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08498. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Immocite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007142291/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

C.H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 75.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007142290/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Open Field S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 106.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

142752

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007142288/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06708C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.
R.C.S. Luxembourg B 16.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142182/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05805. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Axiss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.748.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007142287/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 36.543.

Résolution

L'associée unique de la société WEIS sàrl, Madame Hilary Porteous, a pris les résolutions suivantes en date du 30 août 2006:

- Monsieur Jean-François Ingold est révoqué de la fonction de gérant technique.
- Madame Hilary Porteous, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau est nommée gérante.
- La société sera valablement engagée par la seule signature de l'associée unique, Madame Hilary Porteous, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES
Signature

Référence de publication: 2007142352/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.
